

# Avortement : Demotte a suscité un vif débat à l'ONU

**Alison Verlaet**

ENVOYÉE SPÉCIALE  
À NEW YORK

Ce mercredi, la Fédération Wallonie-Bruxelles organisait un événement à New York à l'occasion de la 63<sup>e</sup> session de la Commission de la Condition de la Femme aux Nations Unies. Il avait pour but de promouvoir la lutte en faveur de la dépénalisation de l'avortement.

## NEUF DÉCÈS CHAQUE MINUTE

Un sujet extrêmement polémique au sein de l'organisation. Selon les rumeurs, l'événement, qui a attiré énormément de monde, aussi bien des défenseurs que des opposants, a d'ailleurs eu lieu tôt en matinée pour éviter des échauffourées. « Sur les 56 millions d'avorte-

ments pratiqués dans le monde, la moitié est encore dans la clandestinité. Avec pour conséquence la mort de 47.000 femmes par an, soit 9 femmes chaque minute », s'est insurgé Rudy Demotte, le ministre président (PS) en charge des droits des femmes au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Voilà pourquoi le combat est plus que jamais d'actualité. »

Il a également rappelé aux nations présentes les récentes actions de la Belgique en la matière. « Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé, les 21 et 22 juin dernier, le forum international intitulé « D'une seule voix pour les droits à l'avortement ». Une rencontre au cours de laquelle

de nombreux représentants politiques et de la société civile aux niveaux européen et international ont adopté la « Déclaration de Bruxelles ». Celle-ci affirme une liste d'engagements et de recommandations qui visent à écrire durablement l'IVG en tant que droit fondamental. »

Elle contient notamment le souhait que l'avortement relève du domaine de la santé, soit retiré du code pénal ou criminel, soit pris en charge par la sécurité sociale ou encore que toute entrave à son accès soit sanctionnée. Des propos qui ont fait mouche auprès de certains pays encore très réfractaires à cette pratique.

## DROIT FONDAMENTAL

« L'égalité des hommes et des femmes ne peut se concevoir que dans une égale liberté de chacun à disposer de soi ou à poser des choix de vie sans contraintes. Comme le droit de vote ou de la contraception, le droit de l'avortement est l'un de piliers sur lequel se construit l'émancipation des femmes dans notre société. Le droit de disposer de son corps doit être reconnu comme un droit fondamental, inaliénable et imprescriptible », a clamé Rudy Demotte. « Chacun de nous, là où il se trouve, peut y contribuer. »

Les propos du ministre-président wallon ont visiblement marqué les esprits et alimenté les débats au sein des autres nations. ●

## Droits de la femme

### Les 3 priorités de la Belgique

Après cet événement, Rudy Demotte a défendu les trois grandes priorités de la Belgique en ce qui concerne les droits des femmes. Il a pris la parole dans la prestigieuse salle de l'Assemblée générale de l'ONU sous le regard de 193 dirigeants et de leurs délégations.

Après avoir longuement rappelé

le combat de notre pays en matière d'avortement (lire ci-contre), il a abordé l'importance de la parité hommes-femmes dans les institutions et dans l'accès à l'emploi. La troisième priorité

belge concerne la nécessité de centres d'aide. « La violence à l'égard des femmes doit être considérée comme une violation

grave des droits humains. Nous devons donc investir dans la prévention, y compris en réduisant les obstacles qui empêchent les victimes de les dénoncer. C'est dans ce but que la Belgique a mis en place trois centres d'accueil permettant une prise en charge globale, multidisciplinaire et, surtout, humaine des victimes, afin de diminuer les consé-

quences traumatisantes des violences. Malheureusement, ce projet a démontré d'excellents résultats et le nombre de victimes qui se sont présentées dans ces centres est largement supérieur à ce que nous avions estimé. Dès lors le gouvernement belge a débloqué un budget supplémentaire afin d'ouvrir trois nouveaux centres », a-t-il conclu. ●